

PROJET ÉDUCATIF & PÉDAGOGIQUE

Périscolaire et extrascolaire
(mercredis et vacances)



8 Allée Marguerite
57950 Montigny-Lès-Metz

☎ 03.87.63.22.03

www.marcsan.fr

Introduction

- Présentation du Centre Culturel Marc Sangnier
- Rappel des Objectifs éducatifs du Centre Culturel Marc Sangnier
- Fonctionnement
- Configuration des locaux et espaces extérieurs
- Composition de l'Équipe

Projet

- Analyse
- Objectifs pédagogiques

Fonctionnement de l'équipe d'animation

- Rôles et fonctions de chacun
- Réunions
- Rôle formateur du directeur
- Évaluation des stagiaires
- Recrutement

Journée - Type

Communication

- Les familles
- Les Partenaires

Éducation à l'Environnement

Accueil de personnes porteurs de handicap

Évaluation

Annexes

- Évaluation du stagiaire
- Bilan de la semaine

Introduction

A - Présentation du Centre Culturel Marc Sangnier.

Le Centre Culturel Marc Sangnier, implanté au cœur des quartiers Marc Sangnier, St Exupéry et Giraud, est une association d'éducation populaire régie par la loi 1908.

Elle a pour vocation d'assurer des activités culturelles, éducatives, récréatives, familiales, artistiques, sociales, sportives et des formations.

Elle dispose également d'une bibliothèque.

A ce jour, elle compte près de 1100 adhérents qui participent régulièrement aux activités proposées (théâtre enfants/ados et adultes, cours de percussions africaines, ateliers de danses, cours de gymnastique, cuisine...)

Des Accueils de Loisirs sont assurés pendant toutes les périodes de vacances scolaires ainsi que des mercredis éducatifs.

B - Rappel des objectifs éducatifs du Centre Culturel.

Le Centre d'Accueil de Loisirs Marc Sangnier a pour mission d'organiser le temps libre :

- Des enfants hors du cadre familial et scolaire.
- Des adultes et des ados par le biais d'activités.

Pour les enfants de 3 à 15 ans :

Le Centre d'accueil et de Loisirs doit contribuer à l'épanouissement des enfants et des préadolescents et être aménagé au mieux pour qu'il soit le temps privilégié de la découverte de Soi, des Autres et du Monde.

Il propose d'élargir le champ culturel de l'enfant dans tous les domaines et de lui apporter une meilleure connaissance de l'environnement, par le biais de loisirs, la confrontation d'idées, la vie en groupe, la réalisation d'un projet.

Le Centre Culturel est un outil de socialisation. Il doit permettre à l'enfant:

- d'apprendre à partager, d'être à l'écoute de l'autre (notion de respect)
- d'apprendre à vivre en collectivité
- d'intégrer les règles de vie, les valeurs essentielles
- d'être acteur de ses choix et de ses actes
- de développer les notions de plaisir, de jeux et de rêve.

Les objectifs éducatifs doivent être complémentaires de ceux de l'école et de la famille. Ils seront mis en œuvre dans un souci de laïcité et de démocratie.

Pour Tous :

Le Centre Marc Sangnier, par le biais de ses actions et événements contribue à élargir le champ culturel de ses adhérents.

Il tient une place prépondérante dans le développement d'activités culturelles, artistiques et sportives.

Il articule son action en entretenant des liens avec d'autres structures (ex, Ville de Montigny-Lès-Metz, EHPAD, autres centres culturels, clubs sportifs...).

Eu égard aux items développés ci-dessus, le centre Culturel Marc Sangnier a pour objectifs éducatifs :

- La socialisation
- L'épanouissement
- L'acquisition de savoir-faire

C - Fonctionnement.

Dates de fonctionnement :

Les mercredis, le centre accueille environ 40 enfants : 20aines maternelles et 20aines élémentaires.

Lors des vacances scolaires, l'effectif est variable et peut atteindre de fortes pointes notamment pendant les vacances d'été (environ 90 enfants/j).

Les enfants sont répartis selon 4 tranches d'âges :

- Les 3-5 ans
- Les 6-8 ans
- Les 9-11 ans
- Les 12-15 ans



Les enfants sont accueillis au *Centre Culturel Marc Sangnier*
8 Allée Marguerite
57950 Montigny-Lès-Metz.

Horaires d'accueils des publics :

Accueil du Matin : 7h30 → 9h00
Fin de Matinée : 11h45
Accueil Après-midi : 13h00 → 14h00
Fin de journée : 17h00 → 17h30

Les inscriptions sont assurées par le Responsable d'Animation et la secrétaire.

Modalités d'inscriptions :

- Inscription à la carte (Semaine non obligatoire)
- Journée avec repas
- Journée sans repas (retour dans la famille entre midi)

Les Sorties à la Journée sont comptées comme des journées sans repas, aux parents de fournir le pique-nique de midi.

Les documents à fournir pour toute inscription :

- Avis d'imposition ou de non imposition
- N°Allocataire C.A.F
- Carnet de santé avec les vaccins mis à jour
- N° de sécurité sociale
- Fiche sanitaire de liaison
- Justificatif de domicile
- Mode de paiement
- Brevet de natation minimum « 25m nage libre » pour les nageurs.

L'inscription à la structure implique l'adhésion à l'association. La cotisation, d'un montant de 10€ par enfant est obligatoire. Elle devra être acquittée à la première inscription de l'année scolaire de l'enfant. Cette adhésion est valable de septembre à août.

Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial.

Les familles disposant de bons « Aides aux Temps Libres » pourront en bénéficier uniquement sur des journées avec repas.

Chaque famille s'engage, pendant l'accueil de l'enfant, à signaler immédiatement au directeur tout changement de situation (familiale ou autre).

D - Configuration des locaux et espaces extérieurs.

Structure ERP de type L catégorie 3 (650 personnes).

Rez de chaussée : 698m²

SAS : 34m²
Hall : 61m²
Couloir : 13m²
Rangement : 23m²
WC Salle 19m²
WC Dames : 11m²
WC Homme : 11m²
WC 3-5 ans : 5m²
Cuisine : 36m²
Salle d'activités « Salle Verte » : 58m²
Bibliothèque : 51m²
Bureau Directeur : 15m²
Bureau Secrétaire : 13m²
Salle de spectacle : 204m²
Scène : 79m²
Garage (Stockage matériel) : 65m²

Sous-sol : 378m²

Couloir : 15m²
Rangement : 5m²
Chaufferie : 18 m²
Vide sanitaire : 80m²
WC 3-5 ans Salle en L : 8,5m²
WC Dames : 5m²
WC Hommes : 5m²
Douche : 5m²
Salle de Danse : 93m² dont 56m² de parquet.
Rangement : 16m²
Bureau Animation : 15m²
Rangement ALSH : 15m²
Salle « Loge » : 29m²
Salle « Atelier 1 » : 20m²
Salle « Atelier 2 » : 49m²

Espaces Extérieurs :

Cour privée : 156m²
Square Marguerite disponible
Un city-stade

Étage : 66m²

Couloir : 6m²
Salle « Aquarium » : 38m²
Régie : 11m²
Archives : 11m²

D'autres espaces et locaux, en supplément des salles d'activités sont mis à notre disposition par la Ville de Montigny-Lès-Metz :

- Le Gymnase St Exupéry situé à 900 mètres.
- Le Gymnase Bernanos situé à 600 mètres.
- Le Gymnase de l'école élémentaire Peupion situé à 900 mètres.

L'aménagement pour les -6 ans :

Les petits auront les salles « Atelier 1 » et « Atelier 2 » avec des sanitaires adaptés mais également le parc de jeux fermé. Ces espaces bénéficient d'un agrément PMI
Les repas se tiendront dans le hall avec du mobilier adapté (chaises, tables...).



L'aménagement pour les grands :

Ils bénéficieront d'une partie de la salle de spectacle, de la scène mais également de la salle « Aquarium ».



Ils occuperont également la salle « verte » au rez de chaussée.
Ils mangeront dans la grande salle transformée pour les vacances en salle de restaurant.



Pendant les vacances, tous les enfants se partageront la salle de danse, ainsi que la salle de spectacle. Non disponible lors des Mercredis Éducatifs.

Après le repas de midi, un temps de repos est aménagé pour tous les enfants qui le souhaitent.

Chaque lieu de vie sera aménagé au mieux pour répondre aux attentes et aux besoins de chaque enfant (coin lecture, repos, jeux,...). Aux enfants de participer à la décoration et la mise en place des salles afin de s'approprier leur espace.

Du matériel pédagogique sera stocké dans les placards des salles « Atelier » mais aussi dans le « Local ». Des costumes, des cartons, des balles, des raquettes, des jeux, ... sont à disposition.

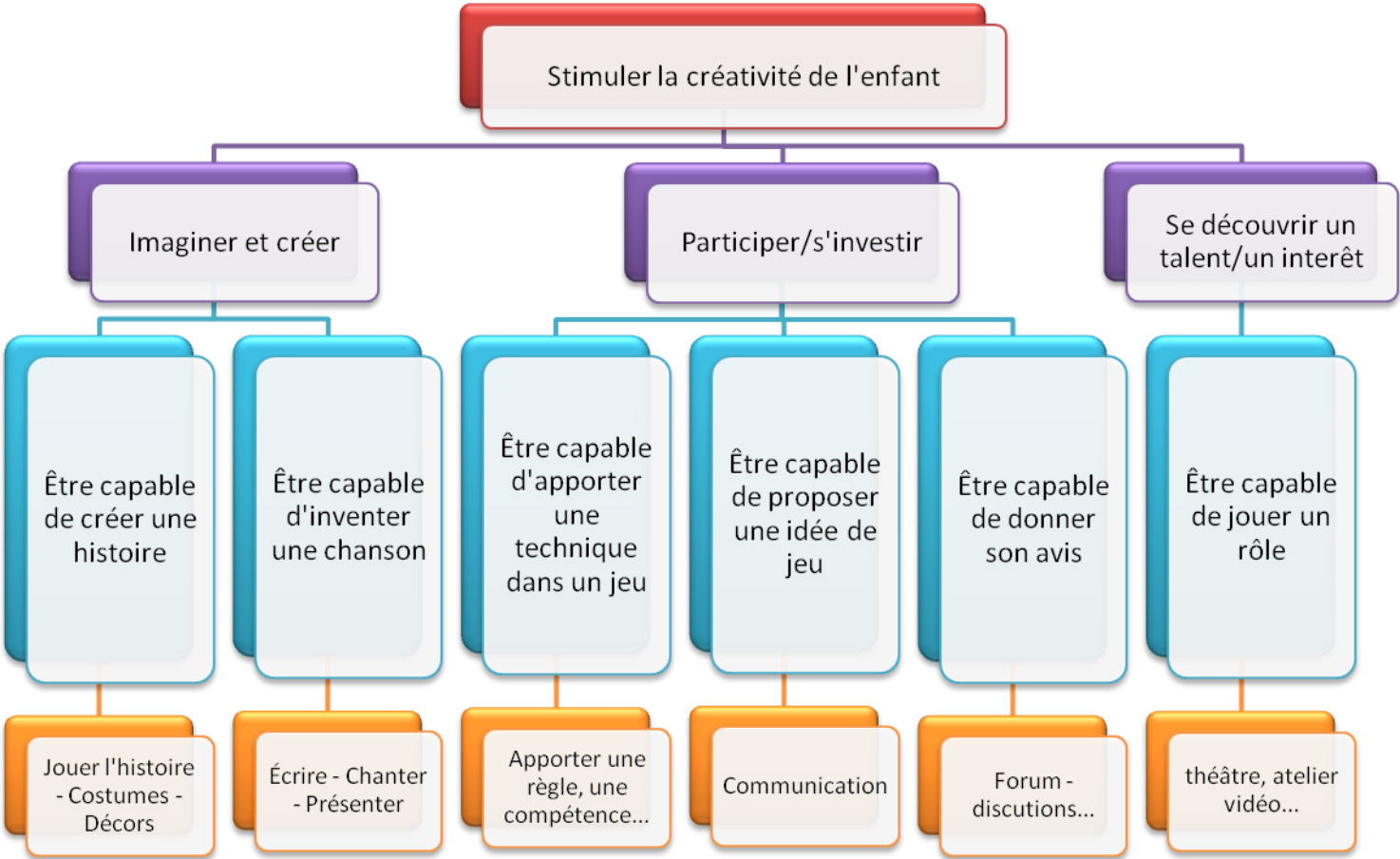
E - Composition de l'équipe.

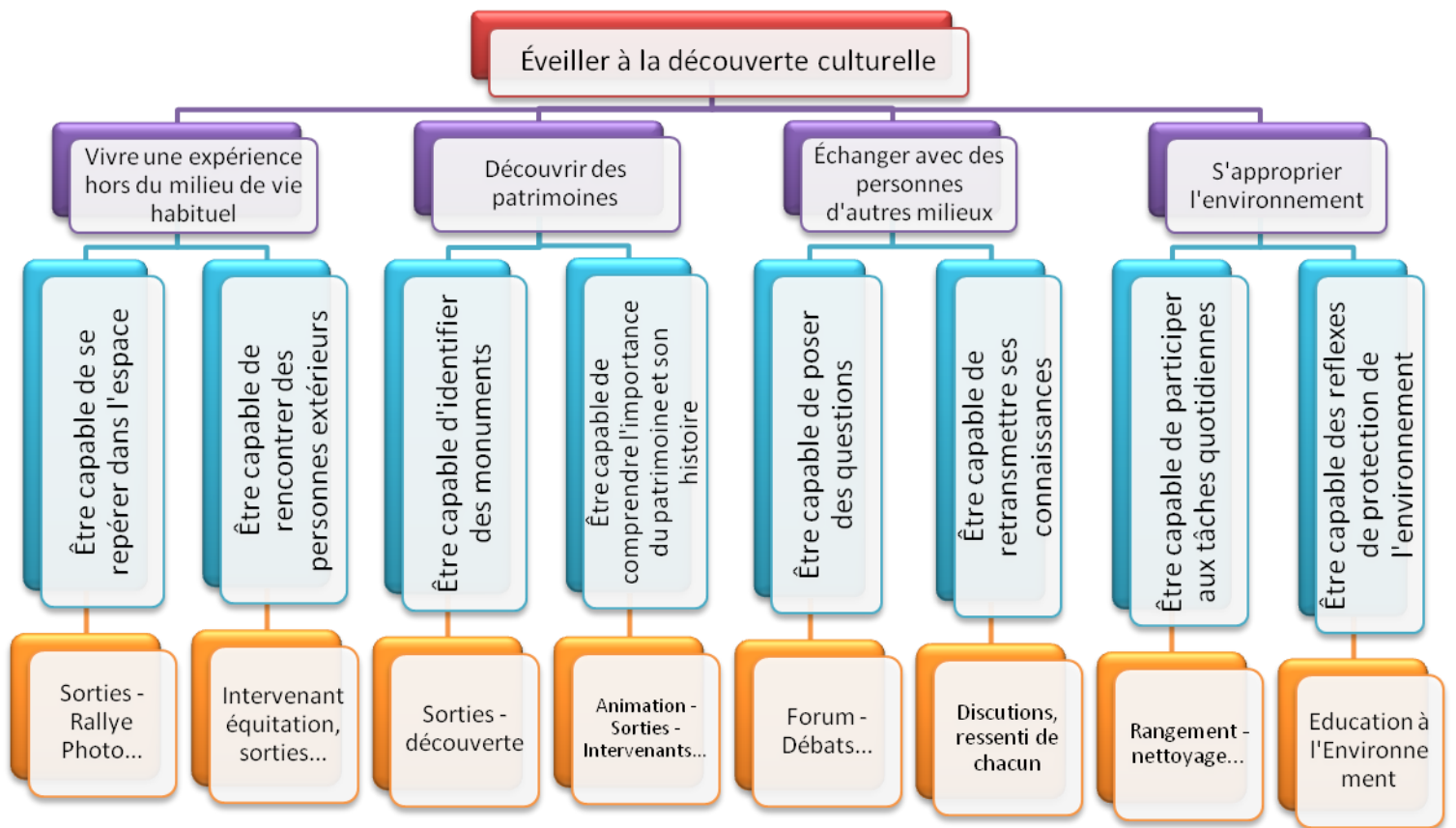
Actuellement, six permanents travaillent au Centre Culturel Marc Sangnier :

- ❖ Un directeur
- ❖ Un responsable technique
- ❖ Une secrétaire
- ❖ Un responsable d'animation
- ❖ Une responsable du périscolaire
- ❖ Deux animateurs permanents
- ❖ Des animateurs ponctuels

Projet

FAVORISER L'OUVERTURE AU MONDE





- Objectif général
- Objectif intermédiaire
- Objectif opérationnel
- Moyens

Fonctionnement de l'Équipe d'Animation

A – Rôles et fonctions de chacun :

L'Animateur DOIT :

Prendre en compte les besoins et rythmes de l'enfant.

Éveiller l'âme de l'enfant, faire découvrir de nouveaux domaines...

Animer des activités afin de répondre aux objectifs pédagogiques et éducatifs. Il doit donner à l'enfant le choix.

Veiller à la sécurité physique, affective et morale de l'enfant :

- *Veiller à l'hygiène et à l'état de santé de l'enfant.*
- *Délimiter des périmètres de sécurité pour les jeux.*
- *Être à disposition et à l'écoute de l'enfant à tout moment de la journée.*

Les soins :

Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance médicale.

Un animateur peut prodiguer des soins basiques à l'enfant, il ne doit pas hésiter à demander aide et conseil, si besoin, au directeur, formé à la fonction d'assistant sanitaire et au PSC1 (Préventions et Secours Civiques de niveau 1). Les animateurs devront se fournir de trousse de soins disponibles dans le placard à côté de la pharmacie pour chaque sortie.



- | | |
|----------------|----------------------------------|
| ↳ Ciseaux | ↳ Tampon hémostatique d'urgence |
| ↳ Thermomètre | ↳ Bandes élastiques |
| ↳ Compresse | ↳ Pinces à écharde (ou à épiler) |
| ↳ Sparadrap | ↳ Sérum physiologique |
| ↳ Antiseptique | ↳ Gants à usage unique |
| ↳ Alcool à 90° | |

↳ À chaque soin prodigué, l'animateur devra remplir un Registre des soins (dans l'armoire à pharmacie).

Lors de fortes chaleurs, des crèmes solaires et des casquettes sont demandées aux parents pour leur enfant. Sans, l'enfant n'ira pas dehors l'été.

Pour les plus petits, des affaires de rechange sont demandées aux parents. Les animateurs doivent vérifier si les parents ne les ont pas oubliées chaque jour.

☺ Respecter les objectifs mis en place par l'Organisateur et le Directeur.

Mettre en place des animations pour répondre aux objectifs pédagogiques. L'animateur a un rôle éducatif, il transmet des valeurs, des techniques, des codes de conduites, des notions aux enfants.

☺ Respecter la réglementation en vigueur.

☺ Accompagner l'enfant tout au long de l'accueil.

Pour suivre le développement et l'évolution de l'enfant, il est important de suivre l'enfant régulièrement mais également pour répondre à l'évaluation des objectifs pédagogiques à l'aide d'outils créés en amont.

Ce n'est pas parce qu'il y a un intervenant, qu'il faut arrêter de s'occuper de son groupe d'enfants ! Vous êtes responsable des enfants, ne vous appuyez pas complètement sur les intervenants extérieurs.

☺ Représenter le centre ! L'animateur est l'image du centre Marc Sangnier, l'accueil des adhérents / parents / enfants / intervenants... doit être irréprochable.

☺ Éviter les portables avec les enfants !!!

Il y a des pauses !

☺ Faire attention aux allergies et aux régimes alimentaires

Ces éventuelles allergies sont indiquées sur les fiches sanitaires de liaison de chaque enfant.

☺ Proposer régulièrement des jeux, chansons, temps calme, ...

Temps « informel », repas, trajets, activités, accueil...

Le Centre Culturel Marc Sangnier n'est pas une garderie !!! Un animateur doit avoir un « catalogue » d'activités, lui permettant à tout moment de proposer des animations aux enfants.

☺ Doit ranger son matériel après une activité. (Ex : après un atelier pâtisserie, il faut nettoyer et ranger les ustensiles de cuisine...).

☺ Évaluer son travail

Après chaque animation, se remettre en question, savoir ce qui a fonctionné ou non et « pourquoi ? ». Comment améliorer le fonctionnement ? Ne pas hésiter à en discuter en équipe.

Ne pas divulguer les informations des enfants, elles sont confidentielles et doivent être gardées au sein de l'association.

Fonction de l'Animateur d'accueil :

- Installe sa salle
- Chargé du temps d'accueil de 7h30 à 9h et de 17h à 17h30
- Accueille les familles, échange avec l'enfant et les parents
- Fait signer les parents sur la feuille de présence
- Vérifie si l'enfant a toutes ses affaires
- Sensibilise au programme de la journée

Fonction de l'Animateur de restaurant :

- Gestion du petit-déjeuner et du goûter.
- Mise en place de la salle de restaurant (tables, chaises, couverts...)
- Liaison entre la cuisine et le restaurant, il va chercher les plats en cuisine, sert sa table et fait passer le plat à la table suivante. Une fois que le « rab » est servi, il ramène les plats et passe au suivant.
- Nettoyage, rangement du « restaurant ».

Fonction du Directeur :

- Rédaction de Projet Pédagogique ainsi que des programmes d'activités.
- Recrutement et coordination de l'équipe d'animation.
- Réalisation des plannings de travail des animateurs.
- Animation des réunions.
- Garantit la communication avec les différents acteurs notamment les parents.
- Gère l'accueil de loisirs administrativement et économiquement selon un budget.

B – Réunions.

Afin de préparer au mieux les accueils de Loisirs et Mercredis Éducatifs, des réunions en amont sont programmées (connaissances des équipes, mise en place des salles, discussions autour du projet pédagogique, distribution des plannings, réalisation des programmes d'activités...).

Une formation sera assurée avant les vacances d'été par le responsable technique du Centre Culturel Marc Sangnier détenteur du SSIAP (Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes). Il interviendra sur les bases de la sécurité incendie (feu, extincteurs, alarme...)

Lors de l'accueil, des réunions peuvent avoir lieu les soirs après 17h30 pour les animateurs.

Elles permettent :

- Le bilan de la journée
- D'échanger sur les expériences vécues, les ressentis de chacun.
- D'analyser le travail en référence au projet pédagogique pour éventuellement amener à des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs.
- Une meilleure préparation des activités.

Le bilan de la journée sera bref pour laisser un maximum de temps à la préparation des animations.

Le Directeur est l'Animateur des Animateurs.

Le Directeur de l'Accueil de Loisirs a un rôle formateur, il est là pour encadrer les animateurs, pour les accompagner dans leurs parcours d'animation. Il donne à l'animateur le maximum de moyens pour lui permettre de transmettre aux enfants des valeurs, des notions, des savoir-faire, savoir-être. Tout comme un animateur suit le développement et l'évolution d'un enfant lors d'un accueil, un directeur fait de même avec l'animateur. Il est à la disposition et à l'écoute de l'animateur à tout moment de la journée. Il intègre les nouveaux dans l'équipe d'animation et leur permet de s'épanouir professionnellement dans l'accueil de loisirs.

D – Évaluation des stagiaires.

Pour évaluer les animateurs stagiaires, le directeur dispose d'une grille d'évaluation. Elle sera remplie tout au long du stage par le directeur.

E – Recrutement.

Pour le recrutement des animateurs de l'Accueil de Loisirs, certains travaillent déjà dans l'association, sur les mercredis éducatifs où sur les anciennes vacances, ils signent un nouveau contrat pour cet accueil. Pour le reste, ce sont des candidatures spontanées, et des offres d'emploi sur « pôle emploi », au « CRI-BIJ », sur les réseaux sociaux... Dans un premier temps, un contact téléphonique se fait, puis par la suite un rendez-vous pour un entretien.

Critères d'embauche :

- Diplômes, formations, expériences
- Motivations
- Connaissance du public
- Responsabilité
- Connaissance réglementation
- Savoir-faire

Journée Type

7h30 → 9h00 : Accueil

Accueil des enfants et des parents par l'animateur d'Accueil.
Temps « informel » (Les enfants ont un accès libre et facile aux jeux de société, aux livres...)
MISE EN FORME – PETITS JEUX COURTS ET VARIÉS

Petit déjeuner : Un petit déjeuner est proposé chaque matin (Pain, confitures, beurre, pâte à tartiner, jus de fruits, céréales, lait...)

9h15 → 11h15 : Activités 3-5 ans

9h15 → 11h45 : Activités + 6 ans

Chaque animateur proposera aux enfants des activités manuelles, sportives... préparées en amont. Il est important que ses activités puissent répondre aux objectifs pédagogiques de l'accueil de Loisirs.

On n'oblige pas un enfant à faire une activité !!!

11h45 : Repas des 3-5 ans

Les 3-5 ans mangeront dans le hall.

Les enfants de 3 à 5 ans mangent avant les plus grands car ils ont besoin d'une sieste d'environ 1h30 avant de recommencer une activité. Leur repos est donc recommandé mais pas obligatoire !

11h45 → 12h00 : Avant le repas

Retour au calme
Rangement du matériel.
Lavage des mains.
Départ des enfants qui ne mangent pas au centre.

12h00 : Repas pour les 6-14 ans

Le repas se déroulera sous forme d'un repas familial servi pour les 6-14 ans dans la salle de restaurant (salle de spectacle). Chaque animateur est responsable du service de sa table et passe les plats à la table suivante. Les plats seront disponibles aux animateurs sur une table à l'entrée de la cuisine.

Un personnel de cuisine et le directeur seront les seuls à être autorisés à rentrer dans la cuisine au moment du repas, ils seront chargés du nettoyage de la vaisselle et de l'entretien de la cuisine en suivant le protocole affiché en cuisine.

On ne force pas un enfant à manger. Il faut discuter avec lui pour comprendre !!!

Après le repas :

Accueil de 13h00 à 14h assuré par l'animateur d'Accueil.

Des temps de repos seront mis en place pour ceux qui le souhaitent en salle de danse. Des petits lits et des tapis, ainsi que des couvertures et des doudous sont à disposition pour que les enfants puissent se reposer.

Un enfant peut se reposer peu importe son âge !!!

Temps « informel »

14h00 → 16h00 : Activités

Pour les sorties :

Prévoir le matériel en fonction des sorties (ex : brassards et bonnets pour la piscine).
Il ne faut pas oublier les fiches sanitaires de liaison, les trousse à pharmacie, les casquettes, les goûters et l'eau, les changes des petits.

Les animateurs doivent être joignables à tout moment.

Il est donc judicieux qu'ils gardent leur téléphone allumé.

Au sein du centre :

Les séances cinéma et les spectacles commenceront à 14h00.
Des grands jeux, des activités sportives... sont également organisés

16h00 : Goûter

Un planning de goûter est dressé avec un éventail de choix en gâteau, biscuits, fruits... de toutes sortes. Un « atelier cuisine » par semaine est organisé pour chaque tranche d'âge.

Après le Goûter :

Des temps d'échanges et de partages sont encouragés pour revenir sur la journée et pour sensibiliser à la suivante. Des forums, boîtes à idées, tableaux ludiques où les enfants peuvent écrire leurs envies doivent être mis en place pour assurer leur implication dans le centre.

17h00 → 17h30 : Accueil du soir

L'Accueil est assuré par l'Animateur d'Accueil, c'est le moment de revenir sur la journée des enfants avec les parents, qui sont pour la plupart curieux et intéressés de savoir ce que leurs enfants ont fait au Centre. Ils récupèrent leurs activités faites dans la journée ainsi que leurs affaires.

Communication

A – Les Familles.

Pour la majorité, les enfants fréquentent le centre de manière régulière.
Les familles peuvent avoir connaissance du fonctionnement de la structure grâce aux différents outils de communication proposés par le centre (info animation, plannings disponible sur le site internet www.marcсан.fr mais également sur celui de la commune, les programmes distribués dans les écoles maternelles, élémentaires et collèges...).

B – Les Partenaires.



- CRAVLOR : Le centre régional audio-visuel de Lorraine constitue un des outils de diffusion culturelle de la Ligue de l'enseignement au niveau régional.
CRAVLOR contribue à maintenir la diffusion du 7^{ème} art au plus près des populations :
- ▶ Circuit en zone rurale et périurbaine en partenariat avec des associations, des écoles et des collectivités locales

Éducation à l'Environnement

Objectif : Amener progressivement l'enfant à s'inscrire dans une démarche de protection de l'environnement.

👉 Les enfants seront capables de :

- Comprendre l'importance du tri-sélectif
- Connaître les différents types de déchets et leur destination (sac transparent – sac noir)
- Trier correctement leurs déchets
- Réduire leur consommation de papiers...
- Éteindre les lumières et couper l'eau

Mettre en place le tri-sélectif pérenne :

Pourquoi trier ?

Le volume des déchets augmente et cela pose un problème pour l'environnement. Le recyclage sert à économiser les matières premières et ainsi réduire la quantité de déchets et de matières polluantes.

Pour cela, des poubelles seront placées de façon stratégique. Une poubelle noire et une poubelle transparente sont positionnées à l'entrée de chaque salle, une poubelle transparente à côté du photocopieur.

La couleur des sachets a une utilité :

- Sac transparent : papiers, briques alimentaires, carton, emballages métalliques (acier et aluminium), bouteilles et flacons en plastique avec bouchons
- Sac noir : autres

Avant de demander aux enfants de savoir recycler, il faut savoir recycler soi-même !

Le meilleur recyclage est la matière que l'on ne consomme pas.

Le maximum de courriers (factures, justificatifs...) sont envoyés par mail afin d'éviter l'utilisation excessive de feuilles et d'enveloppes. Pour les enfants, si le recto d'une feuille est utilisé, elle est gardée pour en utiliser le verso.

Aussi, les parents peuvent ramener au centre du matériel de récupération (cartons, bocal, boîtes de conserve...) qui sera utilisé pour les activités telles que des « petits musées d'histoire naturelle », cadres, guirlandes de fleurs, penses « bête », pincettes escargots...

Le tri-sélectif dans le temps ?

Le tri-sélectif s'inscrit dans une démarche de développement durable. Pour des raisons de cohérence, l'action ne sera pas arrêtée à la fin de l'accueil de loisirs de juillet mais se pérennisera en accord avec le directeur des accueils suivants.

Le tri-sélectif ludique ?

Des animations doivent être prévues pour que les enfants puissent comprendre l'utilité de cette démarche et pour avoir des réflexes de tri des déchets.

Et la consommation d'énergies ?

Nous avons remarqué que les enfants oubliaient régulièrement d'éteindre les lumières en quittant une pièce ou de couper l'eau après s'être lavé les mains. Or, il est important d'économiser nos énergies pour des raisons écologiques et financières. Tout un travail doit être fait afin de responsabiliser les enfants pour qu'ils acquièrent des réflexes de protection de l'environnement.

Des animations, des affichages avec les enfants doivent être réalisées le plus tôt possible.

Les enfants seront capables de :

- Planter des graines
- Prendre soins d'animaux
- Se repérer dans l'espace

Pour cela, des animations sont prévues :

- ☛ Rallye Photo
- ☛ Jardinage...
- ☛ Autres (préparées avec l'Équipe d'Animation).

Accueil de personnes porteurs de handicap

Selon la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées constitue « **un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant.** »

L'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les centres de loisirs vise à changer le regard que nous portons sur les personnes handicapées. Il tient compte de l'enfant, de sa famille, des liens entre celle-ci et l'organisateur ainsi que de la formation des personnels du centre.

Tous les acteurs (organisateur, équipe, famille, enfants) soient informés, voire formés, sur les spécificités du handicap et de ce que cela entraîne en terme d'aménagements à effectuer, d'attitudes à avoir ou de précautions à prendre.

Pour cela, une réunion d'information de premier contact a lieu avant l'inscription de l'enfant. Cette réunion a pour objectif de faire connaître les souhaits, la volonté et possibilités de chacun.

Elle permet également aux parents d'exprimer clairement leur demande pour organiser au mieux l'accueil de l'enfant afin de répondre à ses besoins.

Une fiche d'autonomie sera distribuée afin de mieux connaître les difficultés de l'enfant.

Les parents devront exprimer leur demande, présenter le comportement de l'enfant, son parcours et les difficultés qu'il peut rencontrer.

L'enfant porteur d'un handicap exprimera son ressenti et apprendra le fonctionnement et les règles du centre Culturel Marc Sangnier.

L'équipe d'animation se renseignera sur les difficultés de l'enfant, accompagnera l'enfant tout au long de l'accueil, veillera à sa sécurité.

Pendant la réunion, les points abordés :

- Les possibilités et incapacités de l'enfant
- Les rôles de chacun.
- La prise de conscience que l'accueil de loisirs reste un centre ouvert à tous et ne pourra peut-être pas répondre à toutes les demandes et souhaits.

Au début de l'accueil de l'enfant, un lien privilégié sera tissé entre la famille, l'enfant et le centre Marc Sangnier. Ceci se formulera par :

- Une visite du centre dès le premier jour.
- Des temps de discussion et de partage.
- Une évaluation par l'équipe du degré d'autonomie de l'enfant.

Lors de l'accueil de l'enfant, avec l'aide de tous les partenaires possibles, aura lieu :

- Une intégration de l'enfant avec les autres.
- Une évaluation des difficultés rencontrées.
- Une réunion régulière entre les parents, l'enfant, le médecin si nécessaire et les animateurs.

À la fin de l'accueil de l'enfant :

- La réalisation d'une évaluation globale.
- L'expression du ressenti de chacun.
- La décision de reconduire l'accueil avec ou sans modification.

Le Centre Culturel veillera à ne pas concevoir un centre spécialisé en préservant à l'accueil de loisirs sa vocation principale et ses spécificités éducatives et pédagogiques.

Un point avec les familles sera à envisager après avoir épuisé toutes les ressources d'organisation et accueil possibles et cas de non adaptation de l'accueil l'enfant.

L'inclusion d'un ou plusieurs enfants porteurs d'handicap doit faciliter la participation avec les autres enfants à une majorité des activités proposées.

Dans le budget de l'Accueil de Loisirs, une partie est réservée à l'achat de matériel pédagogique ergonomique dans le cas d'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Afin de faciliter l'accès aux personnes, le Centre Culturel Marc Sangnier dispose d'un accès PMR (Personne à Mobilité Réduite).



Évaluation

L'évaluation d'un accueil de loisirs est essentielle car elle permet de savoir si les objectifs ont été atteints ou non, et par conséquent, savoir si le projet est réussi. C'est à l'aide de cette évaluation que l'on saura si le projet devra être reconduit, modifié ou tout simplement enlevé.

Afin d'évaluer les objectifs pédagogiques, l'Équipe d'Animation dispose d'un outil approprié. Une grille d'évaluation est créée avec l'Équipe dans le but de définir au mieux les critères d'évaluation. Les grilles seront préparées lors des réunions de préparation mais également lors des premières réunions en début d'accueil.

Les enfants peuvent à tout moment donner leur ressenti, leurs envies afin d'améliorer leurs vacances. Pour cela, les animateurs doivent mettre en place des temps de discussions et d'échanges favorisant la communication et permettant d'apporter des modifications si nécessaire.

Également, le « Bilan de la semaine » de chaque animateur est un outil d'évaluation à la fois personnel et collectif. Il sera rempli à chaque fin de période.

Un sondage peut être distribué aux parents en fin de séjour, leur permettant de donner leurs avis et de participer au fonctionnement des accueils de loisirs.

Afin d'évaluer le projet pédagogique, nous devons nous baser sur plusieurs critères :

- ◆ La fréquentation de l'accueil de loisirs par rapport aux années précédentes
- ◆ Enfants simples consommateurs ou non
- ◆ La gestion du budget
- ◆ La qualité des repas et goûters
- ◆ Le ressenti de l'Équipe d'Animation
- ◆ L'ambiance générale
- ◆ L'évaluation des objectifs pédagogiques
- ◆ Le matériel adapté ou non

Le bilan s'effectuera à la fin de l'accueil de loisirs lors d'une réunion avec toute l'équipe.